

Réunion du 8 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LAURIO, Didier REY.

OBJET : APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ANNÉE 2025 ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET LES COMMUNES

Par délibération en date du 15 mai 2025, le bureau avait approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour l'année 2025 entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres.

La consultation entrant dans le champ d'application du groupement de commande est la suivante :

- travaux routiers sur différentes voies de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Or, il est à présent proposé de rajouter deux nouvelles procédures :

- l'achat et la livraison de fournitures de bureau, de papier et de consommables informatique pour la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres,
- les formations informatiques pour le groupement de commandes de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Ainsi, il convient de rajouter ces procédures au champ d'application du groupement de commandes.

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant à la convention du groupement de commandes pour l'année 2025 entre la communauté de communes et ses communes membres.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT